## AFFAIRE N° 24

## CLASSEMENT DE DIVERS VOIES ET CHEMINS DANS LA VOIRIE COMMUNALE

## Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de pouvoir être prises en compte dans la répartition des crédits du Fonds Routier, les voies crées ou aménagées en 1988 par la Commune doivent auparavant être classées dans la voirie communale.

Certaines voies privées dont les caractéristiques techniques répondent à celles des voies communales ont également fait l'objet de demande de classement de la part des riverains.

Les voies et chemins proposés au classement, pour 1988, sont les suivants :

En première catégorie	Longueur	Emprise
- Avenue de Bellepierre	1 300 m	11 m
- Rue du Karting et bretelles de raccor- dement à la R.N. 2 (à la Jamaïque)	510 m	8 à 12 m
- Rue de la Guadeloupe (à Moufia)	835 m	10 m
- Rue de la Martinique (à Moufia)	485 m	10 m
- Rue de la Guyane (à Moufia)	290 m	10 m
- Rue de Mayotte (à Moufia)	280 m	10 m
- Rue Foch (prolongement, à Moufia)	165 m	10 m
- Rue Marc Boyer (prolongement, à Sainte-Clotilde)	120 m	8 m
- Avenue Georges Brassens (prolongement, à Moufia)	300 m	24 m
- Allée Edmond Albius (à Montgaillard)	150 m	12 m
- Chemin des Bringelliers (prolongement, à Sainte-Clotilde)	70 m	8 m
- Rue Mérencienne (au Butor)	210 m	10 m
- Allée des Spinelles (partie basse, à Bellepierre)	600 m	8 à 10 m

En deuxième catégorie	Longueur	Emprise
- Rue du Limousin (à Moufia)	170 m	6 m
- Allée du Plateau (à Montgaillard)	340 m	6 m
- Chemin de l'Evêché (à Saint-François)	380 m	6 m
- Allée des Hyacinthes (à Bellepierre)	150 m	6 m
- Allée des Jaspes (à Bellepierre)	200 m	6 à 8 m
- Chemin des Filaos (à la Montagne)	565 m	6 m
- Allée des Roses des Bois (à Montgaillard)	525 m	7 m
	2 330 m	
En troisième catégorie	Longueur	Emprise
- Chemin du Dispensaire (à la Bretagne)	140 m	5 m
- Chemin des Chokas (à la Bretagne)	400 m	5 m
- Chemin Macassis (prolongement, à Saint- François)	1 750 m	4 m
- Voie du lotissement communal du Chemin Prudent (à Saint-Bernard)	200 m	6 m
- Impasse sur Chemin des Letchis (à la Montagne)	100 m	5 m
- Impasse sur Chemin Depêche, vers terrain Couilloux (à Saint-Bernard)	210 m	6 m
- Chemin sur terrain communal de Terre Rouge (à la Montagne)	400 m	5 m
- Chemin de Morlaix (à la Bretagne)	140 m	5 m
	3 340 m	

Une enquête publique s'est déroulée du 21 novembre au 9 décembre 1988 inclus.

Je vous demande de vous prononcer sur le classement éventuel de ces voies dans la voirie communale, en tenant compte du rapport du Commissaire Enquêteur.

Le Maire donne lecture de l'avis de la Commission.

Commission du Cadre de Vie

Elle émet un avis favorable.

## DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que l'avis de la Commission, sont adoptés à l'<u>UNANIMITE</u>.

Pour extrait certifié conforme, Saint-Denis, le 22 DEC. 1988

LE SECRETAIRE GENERAL Y. CROCHET

